Année académique 2025 - 2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Anglais I			
Ancien Code	ECLG1B45CLA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG1450		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Anne-Brigitte LAURENT** (anne-brigitte.laurent@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif de donner aux étudiants les outils de base nécessaires à l'apprentissage de la langue anglaise parlée et écrite; elle se centre donc sur l'acquisition d'un vocabulaire usuel, économique et de la logistique ainsi que sur l'acquisition des principaux principes grammaticaux et de conjugaison utilisés couramment dans le monde économique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**
- 2.1 Négocier, présenter et argumenter dans un contexte multilingue
- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- communiquer en anglais de façon fluide, structurée et claire
- utiliser le vocabulaire adéquat et appliquer les principes grammaticaux et de conjugaison usuels
- traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus provenant de sources écrites et/ou orales

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG1B45CLAA Anglais I 72 h / 6 C

Contenu

- Vocabulaire lié aux activités économiques et logistiques
- Application de la grammaire (les temps actifs et passifs, les propositions, les verbes modaux, les infinitifs avec et sans "to", gérondifs, pronoms relatifs, ...)

- Compréhensions à la lecture et à l'audition
- ...

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive, inductive, interactive, progressive, et par situation-problème
- Stimulation de la production orale par le biais de questions-réponses
- Exercices de communication divers
- Travail en autonomie et/ou en groupe
- Travail régulier

L'étudiant sera acteur de sa formation en langue anglaise, se donnera des objectifs à atteindre qui seront individuellement vérifié tout au long de l'année avec bilan en fin d'année. Tout étudiant aura comme but le progrès et une amélioration de son niveau avec l'utilisation de différentes stratégies en fonction de sa situation en langue anglaise.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Planning d'étude
- Evaluation continue
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Wallangues
- Tutorats
- Charte d’engagement de l’étudiant pour les activités d’apprentissage en langues étrangères de l'année académique en cours.
- Service d'Aide à la Réussite (SAR) langues : sur base du test d'évaluation réalisé en début d'année, l'étudiant est tenu de participer aux heures complémentaires de SAR qui font partie intégrante de l'UE. L'enseignant titulaire peut à tout moment de l'année inscrire un étudiant à ces heures complémentaires s'il l'estime nécessaire.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs, vadémécum, directives ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Evaluation continue ayant pour objectif de vérifier l'acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à une connaissance active et pratique de la langue. Elles permettent à l'étudiant de suivre son évolution individuelle et de remédier aux lacunes en cas de non acquisition.

Q1 = interrogation générale en janvier (30%)

Q2 = évaluation continue (10%) + examen écrit juin (60%)

Q3 = examen écrit (100%)

Evaluation continue: en cas d'absence non justifiée à une interrogation du TJ , l'étudiant obtiendra une note de zéro pour cette interrogation . Si l'absence est justifiée, l'étudiant doit faire parvenir au professeur une copie du certificat médical le plus rapidement possible sinon cela entrainera une note de zéro.

Si l’étudiant n’a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l’objet d’une évaluation, une autre modalité d’évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédaogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les modalités et consignes des évaluations de l’activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Etudiants diplômables en janvier

L'AA est réorganisable en janvier et le contenu de l'évaluation portera :

- à la 1° session : sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 de l'année N-1, via un examen écrit pour 100%
- à la 2° session : sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 de l'année N-1, via un examen écrit pour 100%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	10		
Période d'évaluation	Eve	30	Exe	60	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).